

## Un téléphone par cellule, l'idée intéresse en Suisse

Prisons La France va équiper toutes les cellules d'un téléphone fixe pour favoriser la réinsertion des détenus. Genève étudie cette Option.

**Dominique Botti**

[dominique.botti@lematindimanche.ch](mailto:dominique.botti@lematindimanche.ch)

Un coup de fil, c'est si facile. Ce dicton est désormais une réalité dans les prisons françaises. Le Ministère de la justice a annoncé la semaine dernière, vouloir installer un téléphone fixe dans chaque cellule pour faciliter la vie des détenus. En Suisse, cette révolution technologique n'a pas encore été faite. Mais elle pourrait l'être bientôt. Le canton de Genève, notamment, étudie cette option. Les spécialistes helvétiques du milieu carcéral observeront donc de près l'expérience française qui concerne l'exécution de peine. Paris a dit vouloir équiper plus de 50000 cellules dans 178 établissements pénitentiaires, selon *Le Monde*. Les quartiers disciplinaires et les zones de semi-libertés sont exclus. Un appel d'offres public a été lancé. Celui qui le remportera devra assurer 50 millions de minutes de conversation téléphoniques par an. Les détenus financeront ce système, dont l'installation devrait commencer cette année encore.

Les autorités de l'Hexagone ont tenté de justifier leur choix. Cette mise à disposition d'un appareil fixe permet au détenu de maintenir le contact avec sa famille. Ce lien est considéré comme essentiel pour la réinsertion. Or, aujourd'hui, il n'y a pas assez de cabines téléphoniques en prison. Les horaires d'utilisation sont restreints et se situent parfois dans des périodes de la journée qui ne permettent pas de parler aux enfants, qui sont à l'école, et aux proches, qui sont au travail.

Un téléphone fixe dans chaque cellule permettra aussi, ajoutent les autorités françaises, de lutter contre le trafic de téléphones portables. Ce marché est source de tensions internes. Les gardiens traquent en permanence ces appareils clandestins que les prisonniers ont achetés à prix d'or. En Suisse, le prix de vente oscille entre 1500 et 3000 francs. De plus, le smartphone peut représenter un danger sécuritaire, selon certains spécialistes. Le détenu pourrait en exploiter les fonctions pour préparer une évasion. Cette décision française a provoqué un débat dans le milieu pénitentiaire helvétique. Stefano Laffranchini, directeur des prisons du canton du Tessin, a déjà affiché son désaccord. Selon lui, le but de la réinsertion peut être obtenu avec des appareils collectifs.



Un téléphone fixe dans les cellules permettrait de lutter contre le trafic de téléphones portables source de tension au sein des prisons.  
Image Source/Getty Images

Dans le pénitencier de la Stampa (TI), il y en a un pour 16 détenus; ils sont accessibles quatre heures par jour durant la semaine, et huit durant le week-end. Il n'y a pas de raison que cela change, at-il explique à la RSI.

Cet avis n'est pas partagé par Nicola Meier. L'avocat genevois estime que les droits fondamentaux des détenus sont identiques et que les autorités pénitentiaires suisses feraient bien de s'inspirer de la récente décision française. À la prison de Champ-Dollon (GE), prend-il comme exemple, il y a trois cabines téléphoniques pour, actuellement, 630 pensionnaires. Ce n'est pas assez pour le pénaliste genevois. «Les détenus doivent attendre six semaines en moyenne avant de passer un coup de fil. Et, si la personne à atteindre est absente, ils doivent attendre six semaines de plus.»

Le détenu en exécution de pleine a le droit d'avoir accès à un téléphone aussi souvent qu'il le veut, ajoute Nicola Meier. Il a tout autant le droit aux visites, au courrier postal ou encore aux congés, surveillés ou non, pour entretenir un lien avec sa famille et le monde extérieur. Ces prises de contact permettent d'éviter la désocialisation et, par extension, limitent la récurrence, affirme le pénaliste.

André Kuhn, professeur de droit pénal à l'Université de Neuchâtel, va encore plus loin: «L'installation d'un téléphone fixe dans les cellules peut être bénéfique pour tout le monde, y compris pour la prison.»

Pour pouvoir l'utiliser, le détenu de  
**«L'installation d'un téléphone fixe dans les cellules peut être bénéfique pour tout le monde, y compris pour la prison»**

**André Kuhn**, professeur de droit pénal à l'Université de Neuchâtel vrait déclarer les numéros à appeler et obtenir une autorisation. Les gardiens assureraient ainsi un meilleur suivi des Communications téléphoniques; ils pourraient mettre certaines lignes sur écoute. Ce qui est impossible aujourd'hui: ils n'ont aucun contrôle sur les conversations effectuées à l'aide de téléphones clandestins.

Le professeur neuchâtelois avoue ne pas avoir encore tranché. Il ne sait pas ce que la généralisation des téléphones fixes dans les cellules pourrait donner en Suisse. La question des coûts d'installation reste la grande inconnue. Avant de se prononcer, il veut consulter le contenu de l'étude en France qui a permis aux autorités de prendre cette décision.

Blaise Pléquignot, secrétaire général de la CLDJP, la haute autorité romande en matière de politique pénitentiaire, explique que la question des téléphones en cellule n'a encore jamais été abordée officiellement. En revanche, l'idée est en gestation. Le canton de Genève étudie actuellement cette option pour sa nouvelle prison des Dardelles (450 places).